



## Indexation mensuelle sur achat terrain

Par **Platoon**, le **28/03/2009** à **16:43**

Bonjour,  
je suis actuellement en train d'acheter un terrain. J'avais jusqu'au 29 mars 2009 pour signer mon acte notarié. Seulement je pensais que c'était la société qui détient le terrain qui s'occupait du rendez-vous avec le notaire et j'ai donc attendu qu'elle me contacte. Evidemment je reçois un courrier le 28 mars 2009 pour me dire que je serais indexé mensuellement de 1% sur le prix d'achat pour chaque mois de retard après le 29 tant que je n'aurais pas signé cet acte. Ils se sont occupé du dossier de A à Z et comme par hasard pour l'acte, silence radio. J'ai l'impression de m'être fait avoir sur ce coup là ! Quelqu'un peut-il m'orienter et m'aider à me situer svp ?

PS : je ne sais pas si je suis dans la bonne rubrique désolé.

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **09:58**

Bonjour,

Vous dites : "J'avais jusqu'au 29 mars 2009 pour signer mon acte notarié."

Je comprends bien que vous comptiez sur la société, propriétaire du terrain, mais il aurait fallu aussi s'en inquiéter puisque vous connaissiez la date butoire.

Maintenant, ce sont les clauses du compromis qui s'appliquent.

Cordialement

Par **Platoon**, le **05/04/2009** à **20:54**

Bonjour,

Après avoir pris contact avec le notaire ce dernier m'a expliqué que nous ne pouvons pas effectuer **d'acte notarié** pour l'instant car le **permis de construire** a pris du retard (la DDE n'a pas fourni certains documents) et qu'il n'avait toujours pas eu **l'offre de prêt**. Il va cependant faire un courrier à la société détentrice de la parcelle pour bloquer le prix et ne pas appliquer l'indexation. La société aurait également du retard sur les documents qu'elle devait lui fournir.

Après avoir téléphoné à la société qui possède le terrain, ils m'ont confirmé qu'ils n'appliqueront pas l'indexation sur le prix de vente.

J'ai eu une belle frayeur et je pense que je vais suivre avec plus de rigueur les futures échéances pour éviter ces coups de stress !

A bientôt.

PS : Je pense que le sujet peut être cloturé par un modérateur.